

Vous avez besoin
d'un chauffeur ?

Choisissez



APPELEZ

22 27 07 77 / 22 35 77 66

Courriel: contact@focusyakou.com

POLITIQUE

P.2

La CENI recomposée, des interrogations demeurent...



POLITIQUE P.4

**Le RP Affognon pour
faire le contre-poids
au musulman Tikpi
Atchadam ?**

INVITE SPECIAL P.6

**Sylvain Atoute
Outchantcha, DG
SAFER**



TOURISME P.7

**Hôtel Ibis : pour le
bail non renouvelé,
l'Etat paiera des
indemnités aux
époux Parrain**

SANTE P.13

**Non, les albinos ne
sont pas des extra-
terrestres**

JUSTICE P.12

**Agents
pénitentiaires : un
corps sans texte ni
moyens**

✎ Kokouvi Ekpe AGBOH AHOUELETE

VICTOIRE A LA PYRRHUS

La deuxième réunion du Comité de Suivi des recommandations de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) tenue le 23 septembre a visiblement fait des heureux. Certains commentaires présentent les décisions qui en sont issues comme une victoire de la coalition des 14 partis politiques de l'opposition (C14). Mais ses leaders eux-mêmes n'en pavoient pas et se la jouent plutôt modeste. Car ils le savent, si l'on devrait parler de victoire, elle serait à la Pyrrhus.

En effet, passer de l'exigence de la démission du Président de la République et du non négociable retour à la Constitution de 1992 encore en vogue dans les cortèges il y a peu, à l'obtention d'un simple remaniement d'une commission électorale, peut difficilement être présenté comme un « trophée de guerre ». Surtout en considération du tribut payé : une dizaine de morts, des blessés, des personnes emprisonnées, des édifices publics dégradés ou saccagés, un ralentissement économique, des difficultés sociales...

De fait, si politiquement l'on assiste à une recombinaison de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), techniquement il n'y a aucune évolution sur la composition de celle-ci, par rapport aux scrutins de 2013 et de 2015. L'opposition a toujours hérité de 5 représentants issus des partis parlementaires, 2 représentants de formations extra-parlementaires et 1 représentant de la société civile. C'est le refus de la C14 de s'engager dans le processus il y a 1 an, qui a conduit à l'élection de partis extraparlamentaires comme le NET ou OBUTS dans la commission.

En clair, ce qui est présenté comme une victoire n'est que la reconduction de schémas éprouvés lors de scrutins précédents. En toute hypothèse, ce réaménagement devrait contribuer à renforcer l'inclusivité de la CENI et à garantir une conduite participative du processus électoral ; sans remettre en cause les activités et opérations menées jusque-là. Car la Commission avait fonctionné en toute légalité.

Et puisque les sièges querellés sont aujourd'hui pourvus, il importe qu'on revienne tout de même à l'essentiel, les aspirations qu'on pensait que la C14 portait, mais visiblement rejetées dans les oubliettes des polémiques électoralistes : les réformes. En espérant que lorsque le gouvernement va de nouveau introduire un projet de loi de révision constitutionnelle, des postures radicales et improductives ne vont pas encore une fois faire capoter le vote à l'assemblée. Contraignant le pays à une coûteuse consultation référendaire, qui plus est non inclusive.

La CENI recomposée, des interrogations demeurent...

✎ Ayi d'ALMEIDA

Au terme d'une réunion marathon tenue le 23 septembre dernier à l'hôtel du 02 février dans le cadre du Comité de suivi des recommandations de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la coalition des 14 partis politiques de l'opposition (C14) a décidé de rejoindre la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI). Ouvrant ainsi la voie à l'organisation d'élections législatives inclusives, malgré les points de réserves exprimés par certains leaders de la coalition. Pour autant, les inquiétudes relatives à une sortie de crise ne sont pas toutes levées.

Les choses ont donc évolué ce 23 septembre lors de la deuxième réunion du Comité de suivi de la feuille de route de la CEDEAO. Le processus électoral en cours va être renforcé par une composition inclusive de la CENI. Ainsi, la C14 y enverra ses représentants au plus tard le 30 septembre. Elle devra en choisir 5 issus de partis parlementaires, deux provenant de deux partis extraparlamentaires et un de la société civile, soit un total de 8 membres sur les 17 que comporte l'institution. La majorité présidentielle sera aussi représentée par 8 membres ; le dernier siège revenant à l'administration. « Le processus électoral va ainsi se poursuivre dans un élan d'inclusion et de participation de toutes les parties prenantes. C'est l'essentiel. Nous avons été très ouverts, disponibles pour examiner les préoccupations exprimées par nos amis », a commenté Gilbert Bawara, ministre de la Fonction publique, représentant le gouvernement aux discussions.

Selon Jean-Pierre Fabre, le chef de file de l'opposition, « en politique, on n'est jamais satisfait avant d'avoir atteint les objectifs qu'on s'est assignés. On a eu des discussions. Sur certains points, il y a eu des avancées. Sur d'autres, on attend ». Pour sa part, Me Dodji Apévon, le leader des FDR, considère que « que la bataille de la CENI a été gagnée » tout en « espérant que la recombinaison entre autres des Commissions électorales locales indépendantes (CELI), des comités listes et cartes, sans oublier le redécoupage, vont suivre ». Quant à Brigitte Adjamagbo-Johnson, présidente de la C14, elle a salué des « avancées majeures consensuelles » tout en exprimant sa déception quant au niveau de mise en œuvre des mesures d'apaisement.

Violation du code électoral.

Au cours d'une conférence de presse organisée le 24 septembre, le Nouvel Engagement Togolais (NET) qui paiera comme sans doute OBUTS, voire le PDR, les frais de la recombinaison annoncée de la CENI, a déclaré que les annonces issues de la 2^e réunion du Comité de suivi violaient plusieurs dispositions du Code électoral.

Selon Gerry Taama, président du NET, citant l'article 12 du Code électoral, la CENI est « composée de 17 membres à savoir 5 membres désignés par la majorité présidentielle, 5 désignés par l'opposition parlementaire, 3 membres des partis extraparlamentaires



Siège de la CENI

élus par l'Assemblée nationale, 3 membres de la société civile élus par l'Assemblée nationale et 1 membre de l'administration. » « Il n'est écrit nulle part que les membres des partis extraparlamentaires, sont désignés par les partis parlementaires » a soutenu l'ancien officier des FAT.

Et c'est à juste titre a-t-il souligné, que l'élection de son représentant retenu à la suite d'un appel à candidature lancé par la représentation nationale, est intervenue en octobre 2017 au Parlement. Evoquant l'article 19, il a fait noter que « les membres de la CENI sont nommés pour un mandat de un an renouvelable. Ils restent en fonction jusqu'à la mise en place d'une nouvelle CENI ». De fait, précise l'ancien blogueur, la décision prise de recomposer la CENI viole également cette disposition parce que son représentant a prêté serment devant la Cour Constitutionnelle (art 14) mais n'a pas encore bouclé un an.

Mais au nom de l'intérêt général du pays, l'opposant Taama dit prendre acte de cette décision et « ne la contestera pas »

Belles empoignades :

Malgré ce qui est considéré par les acteurs des 2 bords politiques comme une avancée, toutes les questions ne sont pas pour autant résolues et les polémiques derrière nous. En effet, la question de la répartition des sièges réservés à l'opposition ne va pas se réaliser sans des grincements de dents. La désignation des représentants va-t-elle se faire par la C14 ? Non, croit

savoir cet analyste pour qui, la C14 étant une entité de fait qui n'a aucune existence légale ni de statut. Elle ne pourrait donc pas être représentée en tant que telle à la CENI. Les sièges réservés aux partis parlementaires devront sans doute se partager, non sans difficultés certaines, entre l'ANC, le CAR et ADDI, et même l'UFC qui, au terme des dispositions de la loi portant statut de l'opposition, est une formation de l'opposition et dispose à ce titre d'un siège, qu'elle ne quittera sans doute pas.

La partie ne va pas être facile pour la C14 pour la désignation non plus des 2 partis extra parlementaires et du représentant de la civile. La cohésion du groupe sera à cet égard soumise à rudes épreuves et scrutée. De belles empoignades également en perspectives lors des débats au sein de l'institution, plus encore que celles qu'on a connues en 2015 et malgré la présence d'experts et observateurs de la CEDEAO venus renforcer la CENI et accompagner ses travaux.

Mais le risque de blocage est mineur dans la mesure où la voix du représentant de l'administration pourrait faire basculer les décisions. De fait, la date du 20 décembre paraît intangible d'autant plus qu'elle procède d'une décision des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO et que ni les facilitateurs, ni le Comité de Suivi n'ont le pouvoir pour modifier cette échéance. Par ailleurs, le chronogramme global des activités et actions prévues par la feuille de route vont procéder justement de la nécessité d'organiser les élections législatives à cette date « impérative ».

VLISCO FASHION FUND 2018

Présentez votre rêve de mode et gagnez !

Nous lançons un appel à tous les créateurs de mode en herbe.
vlisco.com/fr/fashionfund

Pour plus d'informations,
veuillez contacter
la Boutique Vlisco au
tél. 22 21 28 00.

VLISCO



VLISCO

SINCE 1848

CONCOURS VLISCO FASHION FUND

PROLONGE JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 2018

Dans le cadre du Visco Fashion Fund, Visco lance un appel à candidatures pour trouver de nouveaux talents avec qui collaborer.

Le concours Visco Fashion Fund est ouvert aux jeunes créateurs et créatrices de mode et couturiers/couturières qui débloquent dans le monde de la mode, avec pas plus de 3 ans d'expérience et n'employant pas plus de 2 personnes. Une expérience de niveau intermédiaire dans la confection est essentielle.

Les jeunes couturiers et créateurs de mode les plus prometteurs remporteront un financement de trois millions (3 000 000) de francs CFA. Ils suivront également un stage de perfectionnement organisé par Visco et bénéficieront d'opportunités pour améliorer leurs compétences. Ils seront également des ambassadeurs Visco. Dans ce cadre, ils participeront à des événements de relations publiques, à des opérations commerciales en magasin et à des projets avec des boutiques partenaires.

Comment s'inscrire

Il sera demandé aux candidats souhaitant participer au Visco Fashion Fund de présenter un projet commercial via le site Web suivant : <https://www.vlisco.com/fr/fashionfund> au plus tard le **30 septembre 2018**. Le projet doit clairement définir les objectifs commerciaux du candidat, à court et à long terme et exposer les motivations expliquant son désir de travailler avec Visco.

Un jury de spécialistes internationaux respectés étudiera attentivement le travail des candidats, l'objectif étant d'identifier les créations originales et innovantes et d'évaluer les compétences de couture et la pertinence du projet commercial.

Pour plus d'informations, contactez le département marketing de Visco African Company (VAC -Togo) à l'adresse ci-après :

Grand marché Adawlata
16, avenue Sylvanus Olympio
Téléphone: 22 21 28 00
WhatsApp: 92 92 92 92
Email: vliscotogo@vlisco.com

GREVE DE LA FAIM :

Le coup de pub de Nicodème Habia

Après l'ambassade des Etats-Unis les 03 et 04 septembre, c'est devant celle du Ghana que Nicodème Habia a entamé depuis jeudi dernier, une nouvelle grève de la faim. Si officiellement, cette initiative est destinée à obtenir la libération de « détenus politiques », et à « réclamer l'opérationnalisation des réformes » la réalité paraît moins glorieuse selon ses détracteurs pour lesquels, l'ancien député s'offrirait par ce coup d'éclat, un coup de pub afin de peser davantage dans la coalition de l'opposition, avec en ligne de mire les futures élections législatives ; monsieur Habia ayant perdu son siège lors du dernier scrutin.

Notre source nous l'a assuré : si depuis presque une semaine Nicodème Habia squatte l'entrée de l'ambassade du Ghana en grève de la faim, il rejoint à la nuit tombée son domicile « où personne ne peut jurer que la privation d'alimentation continue ». De fait, tous ceux qui ont pu aller le vérifier, nous ont confirmé que le président du parti Les Démocrates rentrait bien chez lui en fin de journée. « Nous nous sommes rendus sur les lieux à 20h, puis à 22h et à 00h : Habia n'y était pas. Il était rentré chez lui nous ont indiqué les agents de sécurité » confie un confrère. Suffisant selon ses détracteurs pour moquer « une grève de la faim par intermittence ».

N'empêche que le « coup de pub » mobilise quelques figures de l'opposition et de la société civile qui vont prendre la pose aux côtés de l'ancien député et soutenir son combat. « Pour faire le buzz sur les réseaux sociaux et profiter eux aussi de l'exposition médiatique » raille un chroniqueur qui affirme que « si la démarche de monsieur Habia était si géniale, tous ces prétendus soutiens ne se contenteraient pas d'un déplacement sur les lieux le temps d'un selfie, mais se joindraient à lui en se privant eux aussi de s'alimenter ».

Quant à ses proches, ils en sont convaincus : cette grève de la faim est une arme efficace qui fera bouger les lignes. « Quand on a des convictions,

il faut être déterminé et même prêt à donner sa vie pour elles » déclare un de ses amis. Selon qui, c'est cette initiative qui a fait bouger les lignes en amenant « la CEDEAO à imposer la recomposition de la CENI ». Reste à obtenir la libération de Messenth Kokodoko et de Joseph Eza du Mouvement Nubueke, de John Assiba du REJADD ou encore de Folly Satchivi du mouvement « En aucun cas »

Faire le buzz

La grève de la faim de l'ancien proche de Gilchrist Olympio est la première d'un responsable politique dans notre pays. Rien qu'à ce titre, elle aurait pu être l'objet davantage de couverture médiatique, aussi bien nationale qu'à l'internationale. Et faire le buzz ; ce qui semble être l'objectif premier poursuivi. Car, traditionnellement, ce genre d'arme est d'abord symbolique et destinée à sensibiliser plus qu'à obtenir des résultats, surtout sur le court ou moyen terme. Qui plus est dans le contexte africain et togolais où il n'y a aucune chance que le fait de se priver de nourriture, émeuve une opinion publique, habituée aux personnes qui ne peuvent avoir des repas réguliers au quotidien. Ce qui fait dire à cet internaute sur sa page Facebook, avec un brin d'humour que l'objectif de la présence du natif de l'Avé devant l'ambassade du Ghana est « peut-être de réaliser un album photo », l'initiative s'apparentant selon lui à

un shooting photo ; en référence au nombre de prises de vues effectuées par monsieur Habia depuis jeudi dernier.

En toute hypothèse, le soutien que lui apportent les uns et les autres n'a encore déterminé aucun d'entre eux notamment parmi les leaders de la C14, à se joindre à lui. « Le sujet n'a même pas été évoqué lors de la réunion du Comité de suivi » indique Dodji Apévon des FDR ; preuve que son intérêt est tout relatif. Jusqu'à présent. Car après la descente musclée d'éléments de la gendarmerie sur les lieux, cette grève de la faim qui constituait jusqu'alors un fait divers dont quelques irréductibles faisaient leurs choux gras et un évènement majeur, risque de devenir l'attraction de cette fin de mois ; y compris pour les médias étrangers. Ce qui serait une bonne victoire pour un homme en quête de coup d'éclat et de visibilité depuis son départ de l'UFC et le parapluie protecteur de Gilchrist Olympio. « Vous avez un président de parti qui ne peut même pas remplir une cabine téléphonique avec ses militants ; qu'on ne voit pas à ses côtés devant l'ambassade du Ghana. Mais qui a besoin de visibilité à quelques mois des législatives pour espérer se faire élire. Le pouvoir en place a trouvé les moyens, comme à son habitude, de revigorer une initiative qui faisait pschitt, en envoyant un escadron jouer les gros bras » regrette ce



Habia Nicodeme lors de sa grève de la faim

membre de la société civile.

Graves risques sur la santé

Même si personne n'imagine que monsieur Habia ait l'intention de sacrifier sa vie à travers cette grève qui se fait d'ailleurs par intermittence, il court de graves dangers sur sa santé en refusant de s'alimenter. Au bout de 5 jours, son état se serait dégradé et l'ex-parlementaire aurait dépéri selon un médecin venu l'examiner au bout du cinquième jour. D'après une de ses consœurs que nous avons consultée, théoriquement, un adulte de 70 kg non dénutri au départ a suffisamment de réserves pour 70 à 80 jours, en comptant une consommation de 1500 à 2000 cal/j. Dans le jeune total à visée thérapeutique, chez des patients obèses hospitalisés, des durées de plus de 100 jours ne sont pas rares.

En pratique, dans une grève de la faim, les décès surviennent beaucoup plus tôt, suite à l'apparition de complications, et sont à craindre autour du 40ème jour (la littérature décrit une fourchette de 42 à 79 jours). Les complications majeures surviennent autour d'une perte de poids de 18 % et la limite de survie est atteinte pour une perte de poids de 40 % ou un body mass index (BMI)* de 12 kg/m². Tout cela bien sûr à condition d'assurer des apports liquidiens : une grève de la soif n'est tenable que quelques jours, au grand maximum une semaine. Une grève de la faim de courte durée peut éventuellement se passer de suivi médical quotidien.

C'est certainement le cas pour les « soutiens » : familles ou sympathisants des grévistes jeûnant auprès d'eux pendant un ou quelques jours.

Le RP Affognon pour faire le contre-poids au musulman Tikpi Atchadam ?

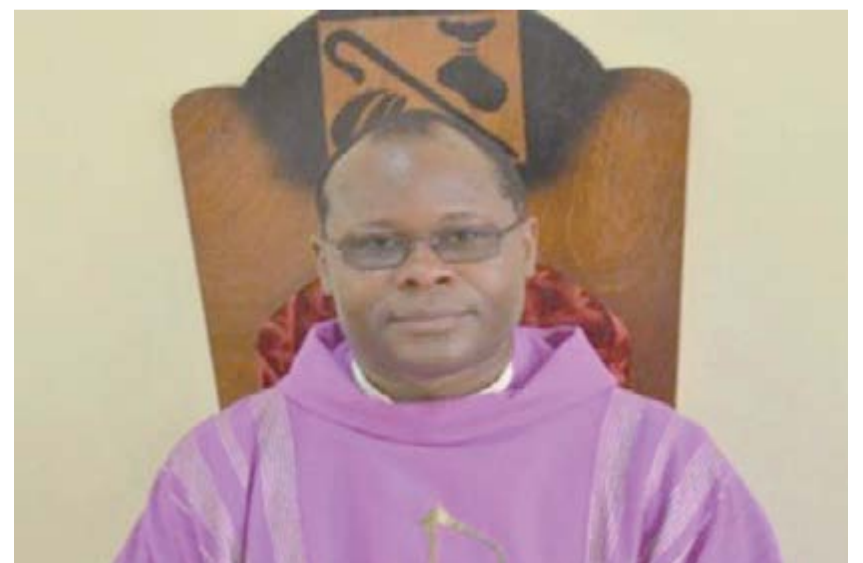
Ayi d'ALMEIDA

Le chrétien, Révérend Père Pierre Marie-Chanel AFFOIGNON, monté au pinacle pour « ravir la vedette » au musulman Tikpi Atchadam, à l'origine des événements du 17août ? C'est la thèse de certains membres de l'entourage de celui-ci. Selon eux, les milieux chrétiens, y compris ceux favorables à l'alternance démocratique et au départ du président de la République Faure Gnassingbé en 2020, ne voient pas d'un bon œil l'émergence du leader du PNP et le leadership qu'il prend sur l'opposition. Ils s'inquièteraient du fait que son socle politique repose essentiellement sur sa communauté Tem, à forte dominance musulmane. De fait,

pour réduire son influence, ils auraient suscité la création du mouvement des « Forces Vives du Togo » et surtout créé de toutes pièces la figure de l'aumônier national des cadres catholiques du Togo. « Il est comme sorti de nulle part et aujourd'hui porte une force qui ambitionne d'obliger les acteurs politiques à réaliser une série d'actions. En somme, un référentiel à la fois moral et politique. De quoi se constituer comme l'épicentre de la solution à la crise togolaise, et par voie de conséquence, reléguer au second plan Tikpi Atchadam » croit savoir un des proches de ce dernier, très remonté, mais qui a choisi de garder l'anonymat. Il relève que le père AFFOIGNON est un proche

du Pr David Dosseh du Front Togo Debout, lui-même membre de l'ANC et que le prélat fut l'un des orateurs du deuxième colloque sur l'alternance politique en Afrique organisé fin avril 2017 par le CAP 2015. « Or, l'ANC est aussi le concurrent direct du PNP sur l'échiquier politique » note notre interlocuteur.

Interrogé sur le sujet, l'un des responsables du mouvement qu'anime le Directeur national de l'enseignement catholique du Togo s'est dit scandalisé par une telle thèse. Il nous a confié être outré que « certains puissent encore aujourd'hui être à ce niveau de raisonnement ». « Faisons attention aux histoires de



religion. Car à force d'évoquer le conflit religieux, on finira par l'avoir » prévient-il. Il relève que dans les « Forces Vives du Togo », cohabitent aussi bien les chrétiens que les musulmans ou les athées,

et que les débats, parfois tendus, se déroulent sans considération de foi. « D'ailleurs, nos réunions s'ouvrent et se clôturent par des prières chrétiennes et musulmanes » conclue-t-il.

Aux urnes, Togolaises, Togolais !

✎ Kokouvi Arantes

Depuis le 31 juillet 2018, un nouveau son de cloche oriente le débat politique au Togo. La tant attendue CEDEAO s'est finalement prononcée en enjoignant aux protagonistes de la crise togolaise l'obligation d'exécution d'une feuille de route qui, comme certains illustres universitaires togolais l'avaient prédit en octobre 2017, brille par son respect de l'ordre constitutionnel et par sa conformité aux principes élémentaires de la démocratie.

En premier lieu, lorsqu'une société politique est constituée, c'est que l'état de nature hypothétique initial a déjà fait place à un état juridique et que, par conséquent, des institutions existent et fonctionnent ordinairement dans un certain ordre. Nul ne peut, en venant arbitrer un conflit dans une telle société, faire abstraction de la tangibilité et de la validité des institutions existantes qui gèrent l'espace, les personnes et la contrainte légitime, pour formuler des solutions qui décrédibilisent les pouvoirs publics ou les mettent sur le même piédestal que les groupes sociaux et politiques ne jouissant d'aucun mandat populaire.

Ce serait violer un principe essentiel de l'idéal démocratique et la CEDEAO, forte de son expérience en matière de prévention des conflits et de régulation des crises politiques, ne pouvait en aucun se rendre coupable d'une telle forfaiture. Ce qui amène à comprendre définitivement, pour ceux qui doutent encore, pourquoi dans notre cas d'espèce, toute ultérieure contestation de la puissance publique et de ses démembrements organiques, ne saura être favorablement entendue par l'institution sous-régionale.

Cette évidence, il n'était nullement nécessaire d'être aristotélicien ou machiavélien pour la connaître et l'assimiler. Malheureusement, elle a encore échappé magistralement à l'opposition des 14 et à une certaine société civile qui, depuis le début de la crise, ont commis la maladresse de remettre systématiquement en cause, devant des chefs d'État qui eux-mêmes sont des régisseurs de l'ordre public dans leur pays, la légitimité de la puissance publique dans notre pays.

Deuxièmement, lorsqu'un peuple rentre en insurrection pour la défense d'une plateforme revendicative qui n'a rien de subversif ni d'anticonstitutionnel, il est indiqué de l'écouter et de lui donner autant que possible ce qu'il demande : le Gouvernement l'a compris, et la CEDEAO aussi puisque cette dernière a plaidé auprès des acteurs politiques nationaux pour que les réformes

tant sollicitées par les populations soient faites, et ce avant la fin de cette année 2018. Il est aujourd'hui de l'ordre de l'évidence que le Gouvernement a pris la juste mesure de cette recommandation et qu'il s'active pour la mise en œuvre des réformes, même au prix d'un référendum qui restituera au peuple sa santa potest à normative en régime démocratique qu'est le vote. Il est utile de rappeler que l'essentiel de ces mesures réformatrices de notre Loi fondamentale avait été acquis de longue date par la partie gouvernementale, puisque depuis le 6 septembre 2017, c'est-à-dire à seulement trois semaines de l'insurrection du 19 août 2017, l'avant-projet de loi constitutionnelle du gouvernement contenait les plus importants points de réformes.

On pourrait d'ailleurs remonter plus dans le temps en rappelant au public que la mouvance présidentielle avait acquis tous ces points de réformes constitutionnelles depuis l'accord politique de 2010 entre l'UFC et le RPT, et que n'eurent été les attermolements et les guerres feutrées menées par certains tenants de l'opposition entre eux-mêmes dans le cadre du CPDC rénové, ces réformes auraient dues être faites durant la législature 2007-2013. Certainement, plusieurs acteurs au sein de la majorité gouvernementale auront retenu cette cinglante leçon selon laquelle en démocratie, c'est à la majorité que revient l'épineuse charge d'orienter et de conduire les destinées du pays. Pas à tous. Le concept de consensus de tous dont la recherche a presque toujours été à l'origine de la stagnation des velléités progressistes et réformatrices dans notre pays, ne relève pas des bréviaires de la démocratie. Que l'opinion le sache et que l'on mette fin à la récréation au Togo. D'ailleurs, l'actuelle conjoncture est une nouvelle occasion qui est offerte à la majorité gouvernementale pour qu'elle honore finalement ses engagements vis-à-vis du peuple et de la CEDEAO.

Objectif : fin 2018

À y voir de près, les Togolais

devraient se réjouir de la tournure des événements en cette fin d'année 2018. En effet, si la partie qui a toujours été stigmatisée à tort ou à raison comme étant le principal déterminant du blocage du processus des réformes, semble aujourd'hui plus qu'acquies aux recommandations de l'arbitrage sous-régional, ne sommes-nous pas



à l'amorce d'une extraordinaire embellie politique et sociale ? C'est ainsi que presque subrepticement la longue conjoncture turbulente de notre histoire politique est en passe d'être transcendée. Il n'y a aucune raison pour que les Togolais n'en soient pas les protagonistes directs. Des élections locales, qui restaureront sur toute l'étendue du territoire le principe de la décentralisation et restitueront aux collectivités locales leurs valeurs développementales et leurs potentiels procréatifs, sont annoncées.

Un référendum constitutionnel, semblable au très cité référendum de 1992 qui a consacré la fameuse C92, est prévu pour la finalisation des réformes constitutionnelles. Enfin, les élections législatives attendues depuis le 18 août 2018 auront aussi lieu, qui matérialiseront le principe de l'alternance démocratique au sein du pouvoir législatif, en attendant les grandes élections présidentielles de 2020. Tout ceci vient en l'honneur des populations lesquelles pourront finalement s'exprimer sur les éléments saillants de la sempiternelle ordalie qui déchire la classe politique nationale.

Sans nous attarder sur l'importance de ces trois joutes électorales pour le dénouement de l'actuelle situation critique du pays,

voici les trois raisons essentielles pour lesquelles le peuple togolais doit se donner les moyens cette fois pour exercer son droit à la parole en allant voter massivement en toute responsabilité lors des trois convocations des 16 et 20 décembre 2018.

La première raison pour laquelle les Togolais ne peuvent plus prendre le risque de boycotter ni de s'abstenir lors des prochaines élections, c'est la nécessité d'opérer les réformes constitutionnelles relatives aux élections présidentielles. Presque

tous sont unanimes sur le fait que la plus cruciale question de cette crise, c'est bien le principe de la non limitation des mandats présidentiels formalisé dans la Loi fondamentale en 2002.

Que les Togolais comprennent toutefois que tant que cette disposition ne sera pas modifiée, l'actuel Chef de l'État pourra se représenter légalement autant de fois qu'il le voudra et, conséquemment, briguera autant de mandats qu'il pourra s'il gagnera toujours. Le seul moyen de mettre fin à ce cycle illimité des mandats présidentiels, c'est d'opérer les réformes constitutionnelles qui feront objet d'un texte lors du référendum du 16 décembre 2018. Le boycott d'un tel scrutin résultera contreproductif pour ce même peuple qui semble ne jurer que par l'alternance.

La deuxième raison est relative à la décentralisation. Si les critiques de mal gouvernance n'ont plus cessé depuis quelques années et que les mouvements sociaux se multiplient dans le pays en faveur d'une meilleure et plus équitable justice distributive, c'est justement à cause de l'extrême centralisation de l'administration du territoire. Le manque de proximité de l'État des populations locales est de loin l'un des facteurs structurels les plus importants de la lenteur

du processus de développement dans le pays. Le seul fait que tous les Togolais, de Lomé à Cinkassé, doivent venir dans la seule ville de Lomé pour l'établissement de certains documents administratifs est un dysfonctionnement majeur de l'administration dû à l'absence de décentralisation.

La même logique vaut pour l'agrément des géomètres dont le service est géré à partir de la seule ville de Lomé, avec pour corollaire que des centaines de géomètres ayant passé et réussi au dernier concours d'agrément sont toujours en attente de leur agrément depuis plus de 15 ans, certains ayant même déjà perdu la vie, étant ainsi condamné à ne recevoir ce document professionnel essentiel qu'à titre posthume. La liste est longue...

Ces anomalies managériales qui étirent à l'extrême les temps d'exécution des procédures administratives et qui retardent l'État dans sa mission de satisfaction des besoins des citoyens, sont essentiellement dues à l'absence de décentralisation. Les élections locales annoncées sont justement l'une des mesures audacieuses prises par le Gouvernement, avec l'appui de ses partenaires internationaux dont la coopération allemande en particulier, pour corriger ces problèmes et faire enfin du mandat social une réalité tangible.

Au-delà de toutes tentatives thuriféraires en faveur d'un certain ordre politique, ces élections sont capitales et la participation des populations est fondamentale pour leur réussite.

Il ne faudrait surtout pas oublier que l'installation des communes entraîne la mise en place des administrations locales. Ce qui contribue à résorber d'une certaine manière le chômage local. En effet, les locales du 16 décembre 2018 seront l'occasion pour « l'engagement » d'un total de 1516 conseillers municipaux au plan national, sans compter les relatifs personnels administratifs et toutes les dynamiques d'investissements locales ainsi que les projets de développement qui en découleront au grand bénéfice des populations elles-mêmes.

La troisième raison pour laquelle tous devront aller voter lors de ce scrutin est politique et concerne les élections législatives.

(Suite à la page 15)

SYLVAIN ATOUTE OUTCHANTCHA, DG SAFER

« Le développement de la route doit être accompagné par un entretien efficace de la route afin de garantir sa durabilité dans le temps »

Pendant trois jours, Lomé accueille pour la première fois, une réunion du groupe focal Afrique de l'Ouest de l'association des Fonds d'entretien routiers africains. Pour parler des enjeux et des objectifs de cette rencontre qui démarre ce mercredi et pour laquelle une quarantaine de participants venus d'une dizaine de pays sont attendus, mais également de sa société, FOCUS INFOS a rencontré le Directeur général de la Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier (SAFER), Sylvain Atoute OUTCHANTCHA.

FOCUS INFOS : La Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier (SAFER) et le Groupe Focal Afrique de l'Ouest (GFAO) de l'Association des Fonds d'Entretien Routiers Africains (AFERA) organisent du 25 au 27 septembre 2018 à Lomé (TOGO) la dixième réunion du Groupe Focal Afrique de l'Ouest (GFAO). Quels sont les enjeux de cette rencontre ?

Sylvain Atoute OUTCHANTCHA: Depuis les 8ème et 9ème réunions du GFAO de l'AFERA tenues en 2016 à Bamako et Conakry, notre groupe a affiché une ferme volonté de modernisation et de mutation profonde. C'est pourquoi, les assises de Lomé marqueront la consolidation du GFAO avec la mise en place d'un Secrétariat Permanent. La nouvelle impulsion de notre groupe ne saura être une œuvre pérenne, si la double équation de « la problématique du financement de l'entretien routier » et de la garantie de la qualité des travaux d'entretien routier dans les pays du GFAO ne trouve pas une solution. C'est pourquoi cette 10ème réunion sera consacrée au partage des expériences en la matière.

F.I : Quels sont les résultats attendus de la réunion ?

SAO : Au regard des objectifs assignés aux assises de Lomé, notre Groupe, au sortir de sa 10ème rencontre, devra s'assurer entre autres résultats que :

- * Les mesures pour un meilleur financement de l'entretien routier et le



mécanisme de la durabilité du réseau routier à travers la réalisation des travaux d'entretien routier de qualité sont clairement identifiés ;

- * Le Règlement Intérieur du GFAO en projet depuis les précédentes rencontres est signé ;
- * Le Cahier des Charges du Secrétariat Permanent du GFAO de l'AFERA est définitivement adopté
- * Le partage de bonnes pratiques en matière d'entretien routier est renforcé.

F.I : AFERA, GFAO : Quelles sont les missions de ces organisations et peut-on faire aujourd'hui un bilan de leurs actions ?

SAO : Créée en 2003 à Libreville, au Gabon et pour siège à Addis Abeba, en Ethiopie, l'Association des Fonds d'Entretien Routier Africains (AFERA) qui compte aujourd'hui 34 pays membres est un réseau de

partage de connaissances, d'échange d'expériences et de diffusion de bonnes pratiques. En un mot elle constitue un outil d'intégration sous régionale et africaine. Les démarches pour la reconnaissance prochaine de l'AFERA en tant qu'institution spécialisée de l'Union Africaine, donnera à notre Association, les moyens de mutualiser nos efforts pour l'amélioration du réseau routier africain, par la recherche des financements conséquents au niveau international.

Quant au GFAO, il fait partie des quatre groupes focaux régionaux chargés de favoriser l'échange d'expériences entre les membres d'une même zone géographique, de faciliter la coordination des activités avec le Bureau Exécutif de l'AFERA et de plaider auprès des gouvernements des pays du groupe pour un accompagnement dynamique et

efficace des fonds de chaque zone.

Il s'agit des groupes focaux de : i) l'Afrique Centrale, ii) l'Afrique de l'Est, iii) l'Afrique Australe et iv) l'Afrique de l'Ouest.

Les réformes qui ont conduit à la création des Fonds d'Entretien Routier et des Fonds Routiers, leurs ont fixé comme principal objectif, la mobilisation de ressources pérennes et suffisantes en vue d'assurer un entretien à hauteur du besoin du réseau routier africain.

Dans la plupart de nos pays membres, cet objectif n'est pas atteint, même si d'énormes efforts ont été enregistrés grâce à l'accompagnement de nos différents gouvernements. Nous devons être inventifs. C'est pourquoi, la rencontre de Lomé revêt une importance capitale pour les membres de notre Groupe, au regard des thématiques qui y seront débattues notamment « la problématique du financement de l'entretien routier » et « la problématique de la durabilité de la route et la qualité des travaux d'entretien routier » dans les pays du groupe.

F.I : Êtes-vous rassuré quant à la qualité de l'accueil de vos collègues ?

SAO : La capitale Lomé offre non seulement un paysage rayonnant mais est habituée à abriter les grandes rencontres internationales. De ce point de vue, la rencontre sera un grand succès.

F.I : Comment se porte la SAFER ?

SAO : Ce dont nos compatriotes ont le plus besoin, c'est d'avoir un réseau routier praticable en toutes saisons. Nous l'avons compris et nous y attelons depuis la mise en place de la SAFER en 2013. Aujourd'hui nos actions parlent d'elles-mêmes. Même si nous reconnaissons qu'il reste beaucoup à faire, il est cependant nécessaire de reconnaître aussi que nous avons enregistré des avancées dynamiques. Et cela, les Togolais le savent. A cet égard, nous pouvons affirmer que la SAFER se porte bien et se portera encore mieux dans les prochaines années.

F.I : Des projets à court et moyen termes ?

SAO : « La route du développement passe par le développement de la route » dit-on. Mais à cela, il faut ajouter que le développement de la route doit être accompagné par un entretien efficace de la route afin de garantir sa durabilité dans le temps. Pour ce faire, face à l'extension et à la modernisation du réseau routier togolais, la SAFER se doit de mobiliser davantage de ressources.

A cet effet, nos perspectives à court et à moyen terme consisteront d'une part, à explorer les voies idoines pour accroître les ressources destinées à l'entretien routier, et d'autre part à utiliser de façon efficace et efficiente les ressources mobilisées pour des travaux de qualité. La SAFER a l'habitude de dire que lorsqu'elle décaisse 100 fca elle attend que les travaux d'entretien réalisés soient de qualité et aient une valeur effective des 100 fca.

Nous saisissons cette opportunité pour exprimer notre sincère reconnaissance au Président de la République Togolaise pour sa politique de développement de la route et son engagement à garantir son entretien régulier par la création du fonds d'entretien routier de 2ème génération doté d'autonomie administrative et financière, la SAFER.

Nous invitons tous les acteurs du secteur de la route des pays du groupe à renforcer leur soutien aux différents fonds afin de faire de ces fonds des instruments à même de garantir la durabilité de la route.

Je vous remercie.



Récépissé n° 0326 / 18 / 10 / 07 / HAAC du 18 / 10 / 07

Adresse : BP. 431 Lomé
Tél. +228 22 35 77 66 E-mail: focusinfos@yahoo.fr

- **Directeur de Publication**
Ekpé K. AGBOH AHOULETE
- **Rédaction**
Albert AGBEKO : Secrétaire de rédaction
Ayi d'ALMEIDA : Resp. Desk Politique
Ibrahim SEYDOU
- **Collaboration**
Edem QUIST
Essénam KAGLAN

Wilfried ADEGNIKA

- **Distribution**
Bernard ADADE
- **Maison du journalisme**
Casier N°49
- **Imprimerie**
Imprimerie 1 Rois 17
BP. 8043 Lomé Togo
Tél. +228 90054237
99587773

- **Conception**
Focus Yakou Sarl
Tél: +228 22 26 01 91
+228 22 19 78 20
Lomé Togo
- **Tirage**
2500 exemplaires

HÔTEL IBIS :

✎ Ibrahim SEYDOU

Pour le bail non renouvelé, l'Etat paiera des indemnités aux époux Parrain.

La presse annonçait début septembre qu'après plusieurs mois de travaux, l'hôtel Ibis rouvrait sous la dénomination « Lébéné », son nom d'origine. Cette reprise en mains par l'Etat de ce site dont l'administration provisoire est confiée au cabinet IIC Sarl de l'ancienne ministre Nathalie Bitho, fait suite au refus de renouvellement du bail consenti en 2002 aux époux Parrain. Selon des informations fuitées dans les médias, la non reconduction du bail serait motivée par des rénovations promises non réalisées ou tardives, ainsi qu'une exploitation en deçà des potentialités du site. Les choses ne sont pas aussi simples, selon des documents que nous avons consultés ; l'Etat étant aujourd'hui contraint de négocier le montant des indemnités d'éviction à payer au couple franco-togolais.

Le refus de renouvellement du bail de l'ensemble immobilier de l'ex-hôtel IBIS a couru dans la presse dès l'année dernière. Les époux Parrain au terme des informations relayées par les médias, se voyaient reprocher le non-respect des clauses contractuelles, notamment des rénovations promises non réalisées ou tardives, ainsi qu'une exploitation en deçà des potentialités d'un site, pourtant bien situé.

Cependant, lorsqu'on parcourt les différentes pièces liées au bail, l'on se rend compte qu'officiellement, l'Etat n'évoque pas ces raisons dans la notification du refus de renouvellement.

Désengagement de l'Etat :

C'est dans le cadre du désengagement de l'Etat des Entreprises publiques que le Gouvernement togolais avait lancé en juin 2001, un appel d'offres pour la mise en bail commercial

de l'ensemble immobilier appelé « l'Hôtel Ecole le Bénin ». Le candidat sélectionné alors, le Groupe Parrain, est non seulement un professionnel d'hôtellerie exploitant plusieurs hôtels en France, mais en plus, ses dirigeants sont un couple franco-togolais, madame Parrain étant née Pana.

Dans le Protocole d'Accord en septembre 2002, il est stipulé au point 4 que l'Etat, le Groupe Parrain et Accor Afrique « conviennent que le groupe Parrain constituera, postérieurement à la signature du bail commercial, une société anonyme de droit togolais qui sera substituée au groupe Parrain, dans l'exécution du bail commercial. La société Accor Afrique aura une participation minoritaire dans la société qui sera créée par le groupe Parrain. Cette société une fois créée confiera la gestion de l'exploitation sous enseigne « Ibis » à la société Accor Afrique.

C'est dire donc contrairement à une idée répandue, au terme du protocole d'Accord, c'est l'Etat qui a imposé au bailleur l'exploitant de l'hôtel, en occurrence le groupe Accor, au terme d'un accord tripartite.

Selon les dispositions de l'article 7 du contrat commercial conclu en 2002 et qui a succédé au protocole, le bail était consenti pour une durée de « 15 années entières et consécutives ». « Conformément à l'article 91 de l'acte uniforme du traité de l'OHADA du 17 avril 1997 relatif au droit commercial général, le présent bail est renouvelable » précise l'article 7.2 tandis que le 7.3 indique que « douze mois avant l'expiration du bail, les deux parties s'entendront sur le renouvellement ou le non renouvellement du bail. A défaut de congé donné au moins 12 mois à l'avance par le bailleur le bail se poursuivra, après son expiration, par tacite reconduction



Façade de l'hôtel Ibis

et par périodes triennales ».

De fait, dans une lettre datée du 16 août 2016, les époux Parrain sollicitaient le renouvellement de leur contrat de bail commercial, conclu en septembre 2002 et entré en vigueur le 18 avril 2003 à la remise des clés de l'établissement par le ministère du tourisme.

Dans sa réponse le 20 décembre 2016, le ministre du Tourisme notifiait aux requérants la décision de la République togolaise de ne pas renouveler le contrat de bail.

Le courrier les invitait à faire parvenir certains documents « afin de permettre à l'Etat de faire procéder à l'évaluation de

l'indemnité d'éviction dans les meilleurs délais ».

Il est intéressant de noter que le courrier du ministère de Tourisme ne fait mention, à aucun moment, de violation ni de mépris de dispositions contractuelles, ni d'engagements non tenus, contrairement aux informations qui ont été livrées à la presse. Ce qui explique les discussions actuellement en cours sur le montant des indemnités d'éviction qu'oblige l'article 94 de l'acte uniforme du traité de l'OHADA relatif au droit commercial général, le bailleur à payer au preneur lorsqu'il s'oppose au renouvellement d'un bail, après une expertise contradictoire.

GESTION DES SOUSCRIPTIONS DES RISQUES INDUSTRIELS ET DE CONSTRUCTION :

✎ Charles KOLOU (Stagiaire)

Le CAT outille les Assureurs du Togo

Le Comité des Assureurs du Togo (CAT) a organisé les 19 et 20 septembre dernier à Lomé à l'endroit des représentants des compagnies d'assurances membre, un séminaire de formation axé sur la prise en charge des risques techniques d'entreprise autour du thème « comment gérer les polices TRC/TRM et BDM face à leur complexité ? ».

Ce séminaire animé par l'expert Mohamed Jannal Bennouna venu du Maroc, a eu pour objectif de proposer les moyens techniques aux souscripteurs des risques et gestionnaires de sinistres des compagnies d'assurance, de mieux appréhender les risques et de construction et de pouvoir les gérer et les tarifier le mieux possible.

« Le CAT a également un rôle de formateur et c'est dans ce cadre que nous avons organisé ce séminaire pour mieux nous outiller et nous permettre de mieux expliquer les garanties aux clients et l'importance de l'assurance risque de pointe. L'assureur aura désormais tous les outils pour mieux faire comprendre le bienfondé de ces garanties aux

assurés », a précisé Claude Daté Gbikpi, président du CAT.

De fait, cette formation permettra aux assureurs de répondre efficacement aux préoccupations des industriels et constructeurs en les accompagnant par le conseil en matière de gestion des risques et en leur proposant des produits d'assurance répondant à leurs attentes.

« La souscription des polices Tous Risques Chantiers (TRC/TRM) et Bris de Machines (BDM) pose un certain nombre de problèmes liés d'abord à la complexité technique de ces machines et ouvrages ainsi qu'aux risques importants qu'ils peuvent générer en cours de

construction, montage ou en cours de leur exploitation. Il est du plus grand intérêt des souscripteurs assureurs d'être formés pour ce genre de risques compliqués et complexes », a indiqué Daté Gbikpi.

Plus qu'une formation, ce séminaire a été aussi un cadre d'échanges entre les assureurs du Togo et leurs pairs d'autres pays africains.

« C'est tout d'abord un séminaire de formation mais aussi un séminaire d'échange d'idées entre pays africains. C'est aussi un début de collaboration entre le Maroc et le Togo en matière d'assurance », a laissé attendre Mohamed Jamal Bennouna.



Remise d'attestation

Créé depuis les années 1970, le Comité des Assureurs du Togo, est une association professionnelle, apolitique et à but non lucratif qui a pour mission et objectifs entre autres, la défense des intérêts moraux et matériels de ses membres, la promotion et le développement de l'industrie

des assurances au Togo basée sur la qualité et le respect des engagements.

Le CAT compte à ce jour treize (13) compagnies d'assurances dont sept (07) opérant en Incendie Accidents Risques Divers Transports (IARDT) ou Dommages et six (06) en Vie.

Coris Bank finance les chaînes de valeurs agricoles

✎ Ibrahim SEYDOU

La plus importante banque commerciale du Burkina Faso, Coris Bank International (CBI) qui a également une filiale au Togo fait du financement des chaînes de valeurs agricoles une priorité.

Afrique de l'ouest.

Coris Holding et Trade Hub ont ainsi signé en septembre 2015 un partenariat d'assistance technique

permettant de mutualiser les risques de crédit dans le secteur agricole tout en garantissant l'efficacité professionnelle et en valorisant l'exploitation de la banque.

la Banque ouest africaine de développement (BOAD) à Abidjan en Côte d'Ivoire, une ligne à court terme de 10 milliards F.cfa a été mise en place en faveur de Coris Bank International (CBI) pour le refinancement de concours octroyés au titre de l'importation d'intrants agricoles au Burkina Faso.

Selon la BOAD, «ce concours renforcera les ressources financières à court terme de CBI et lui permettra de soutenir les besoins de trésorerie des fournisseurs d'intrants».

«La ligne contribuera notamment à l'achat de 32. 619 tonnes de phosphates et 12.000 tonnes de NPK qui seront commercialisés au Burkina Faso dans le cadre des campagnes cotonnière et céréalière», précise l'institution bancaire dont le siège est à Lomé.

Ce modèle développé par le Président du Groupe Coris Idrissa Nassa peut toujours inspirer d'autres institutions bancaires de l'UEMOA à s'engager dans le financement des chaînes de valeurs agricoles dans les Etats membres.

Ce cap est vite franchi grâce aussi à l'Etat qui a identifié les chaînes de valeurs qui pourront bénéficier du financement bancaire.

Il s'agit notamment, des filières de l'élevage, du maïs, du mil, du sorgho, du riz, de la noix de cajou du karité, de la mangue, vêtements etc.

Dans un pays où l'agriculture occupe plus de 80% de la population à majorité rurale et contribue à 34% du PIB, le financement du secteur demeure maigre.

Si les options vers la création d'une banque agricole est plus qu'imminente, CBI a qu'à même le leadership en matière de financement des chaînes de valeurs agricoles.



Alassane KABORE, DG de CORIS BANK Togo

PMI du secteur agricole des pays où sont implantées les filiales de Coris Holding.

Le Trade Hub est un programme de l'USAID visant à faciliter l'accès au crédit des petits transformateurs (agroalimentaire & agroindustriel) et exportateurs qui n'ont pas accès au financement bancaire en

d'un montant de 10 milliards F.cfa qui a permis à Coris Bank International d'initier entre autres activités, des formations à l'endroit de ses collaborateurs.

L'objectif est de permettre aux fonctionnaires du groupe d'apprécier avec aisance les

Une nouvelle ligne de crédit de 10 milliards de la BOAD

L'engagement de CBI dans le secteur agricole n'est plus à démontrer.

Mercredi, lors de la 110ème réunion du conseil d'administration de

Le déclic ?

En 2015, le diagnostic sur le trop peu de financement du secteur a donné lieu à une initiative soutenue par l'USAID en faveur des PME/

Assurance au Togo: le CAT a célébré sa deuxième journée

✎ Charles DJADE (Stagiaire)

Samedi 22 septembre, les cadres et le personnel des sociétés d'assurance du Togo, membres du Comité des assureurs du Togo (CAT), se sont retrouvés dans un cadre ludique à Lomé pour célébrer la deuxième journée du CAT. Placée sous le thème « Obstacles à l'évolution de l'assurance sur le marché togolais, quelle stratégie pour y remédier », l'initiative a permis à M. Claude Daté Gbikpi, président du CAT, son bureau et aux 52 agents généraux et 32 courtiers de partager dans un véritable esprit de corps, une meilleure connaissance des acteurs entre eux au-delà des Directeurs généraux et responsables qui siègent dans les différentes commissions du CAT. Mais également une meilleure connaissance du marché et de ses règles, la promotion de la camaraderie et de la solidarité entre assureurs etc...

à nos assurés et assurables, le rôle important qui est le nôtre à leur côté», a-t-il poursuivi.

La sante de l'assurance au Togo

Au regard des chiffres communiqués, il ressort que le secteur de l'assurance se porte bien au Togo. Selon le président du comité des assureurs du TOGO (CAT), Claude Daté Gbikpi, au 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires du secteur est en hausse de 11% passant de 52 milliards F Cfa à 58 milliards.

Pour l'assurance non-vie, le chiffre d'affaires a augmenté de 15% passant de 29,7 milliards F CFA en 2016 à 34 milliards F CFA et l'assurance-vie, le chiffre d'affaires a augmenté de 6 % passant de 22,5 milliards F CFA à 24 milliards F CFA. Toujours au cours de la même année, les sociétés d'assurance ont payé 27 milliards F Cfa de sinistre.

«Il apparaît clairement que malgré, les multiples obstacles à l'évolution du secteur, notre marché poursuit inexorablement sa croissance», a conclu M. Gbikpi.

La rencontre a été une succession d'activités notamment, le défilé des différentes sociétés d'assurance, les communications sur le thème suivies de causerie débat, de la remise des reconnaissances et la partie récréative.

A l'ouverture, le président du CAT, M. Gbikpi, a indiqué que le thème choisi pour cette deuxième édition se situe au centre des «multiples préoccupations et interrogations, celles de protéger au mieux les personnes et les biens».

«La journée du CAT au-delà de son aspect festif et récréatif, son objectif chaque année créer, entretenir, consolider et renforcer la cohésion, l'esprit de corps, la confraternité, la solidarité et l'amitié au sein de notre corporation, reste une journée de réflexions, de débats, de contributions, pour améliorer nos prestations, nos performances, donc



Table d'honneur

notre image», a-t-il laissé entendre, tout en soulignant qu'on ne «peut considérer cette journée comme un

grand livre ouvert où chacun puise matière à réflexion, découvre de nouveaux horizons puis écrit quelques

mots, une page, un chapitre».

«C'est aussi l'un des moyens de nous affirmer et de rappeler une fois encore

INTEGRITE DANS LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT :

La Banque africaine de développement (BAD) exclut le cabinet conseil GEO SCIENCES International pour 48 mois

Une enquête menée par le Bureau de l'intégrité et de la lutte contre la corruption de la Banque africaine de développement a révélé que le cabinet de conseil s'est livré à de nombreuses pratiques frauduleuses.

Dans un communiqué rendu public le 20 septembre dernier, le Groupe de la Banque africaine de développement a annoncé avoir exclu pour une période minimum de 48 mois GEO SCIENCES International SARL, un cabinet de conseil qui a son siège à Yaoundé, au Cameroun.

Une enquête menée par le Bureau de l'intégrité et de la lutte contre la corruption de la Banque a en effet révélé que GEO SCIENCES s'était livrée à de nombreuses pratiques frauduleuses dans le cadre d'un appel d'offres pour des services de conseil au Projet d'appui au développement de l'agroforesterie en République démocratique du

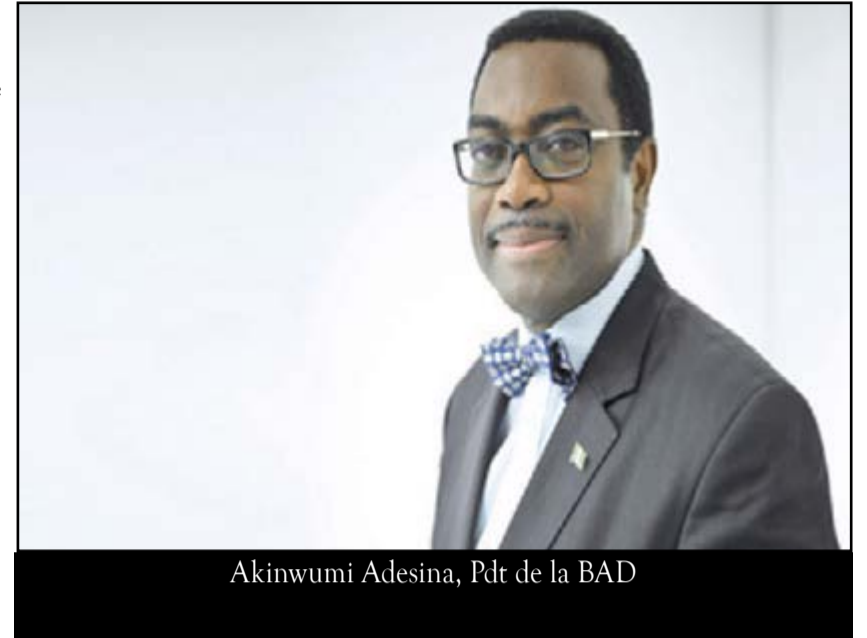
Congo. Le cabinet de conseil a répondu à un appel d'offres pour des services d'études techniques, biophysiques et cartographiques. Dans son offre, ladite société a fait de fausses déclarations concernant ses expériences dans la conduite d'études similaires et la rémunération de ses experts. De plus, GEO SCIENCES a omis de divulguer un conflit d'intérêts potentiel.

Pendant la période d'exclusion, ce cabinet de conseil ne sera pas éligible à l'adjudication de marchés financés par la Banque africaine de développement. En vertu de l'Accord d'application mutuelle de décisions d'exclusion, cette

sanction d'exclusion prononcée à l'encontre de GEO SCIENCES International peut également être appliquée par la Banque asiatique de développement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, le Groupe de la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement.

Le Projet d'appui au développement de l'agroforesterie a été financé sur les ressources du Fonds pour les forêts du Bassin du Congo (FFBC) hébergé au sein de la Banque africaine de développement.

Pour rappel, le Bureau de l'intégrité et de la lutte contre la



Akinwumi Adesina, Pdt de la BAD

corruption de la Banque africaine de développement est chargé de la prévention, de la dissuasion et des enquêtes sur la corruption, la fraude et d'autres pratiques passibles de sanctions dans les opérations financées par le Groupe de la Banque africaine de

développement.

L'enquête du Bureau de l'intégrité et de la lutte contre la corruption de la Banque africaine de développement a été menée par MM. Mehdi Khoali et Bouraoui Jaouadi.

DON'T RUSH
VOTRE NOUVEAU SUV
ARRIVE

TOYOTA

Bd Eyadema - BP 332 Lomé
Tél: 22 23 31 00 - cfaotogo@cfao.com

cfao
MOTORS

4^E LAC DE LOME :

Un ouvrage en danger ?

Inauguré le 31 mai 2018 par le Président de la République Faure Gnassingbé, le 4e Lac est situé dans le quartier Akodessewa, côté ouest du carrefour dit 'Zoro Bar'. Il a apporté soulagement et espoirs à près de 300 000 personnes vivant autour du système lagunaire. Elles sont moins angoissées d'être envahies par l'eau pendant les périodes de pluies. Et pour cause, entre juin et août, période généralement pluviale, les quartiers couverts par le lac et environnants n'ont pas connu d'inondations comme par le passé. L'inquiétude, c'est la gestion qui est faite de l'ouvrage pour sa pérennité si l'on sait que la dernière réalisation d'un ouvrage d'envergure de ce type dans le paysage urbain de Lomé date en effet de près de 40 ans. Focus Infos a mené sa petite enquête.

Bâti sur une superficie de 26 ha, pour un volume de 780.000 m³, le 4^e lac est un ensemble d'infrastructures réalisées par les entreprises EIFFAGE GC et GER. Les travaux entrepris sur une durée de deux ans ont concerné l'aménagement du lac, la construction des canaux de décharge d'un total de 8.114 mètres en plus des réseaux de drainage des quartiers périphériques soit 28,3 km de caniveaux allant d'Akodessewa Kpota, à Akodessewa Kponou, Kanyikope, Adamavo, Adakpamé, Kagomé et Baguida.

Mais 04 mois après son inauguration, le spectacle qu'offre l'imposant site du 4^e lac est désolant : déchets plastiques nageant sur l'eau et jonchant les alentours, les caniveaux, les collecteurs d'eau aux couleurs verdâtres... ce qui n'empêche cependant pas des jeunes de pêcher.

Dans les périmètres du lac, une femme a élu domicile sous un parasol pour proposer du jus de fruits et du « pure water » aux passants. Elle ne dispose cependant pas de poubelles pour recueillir les sachets plastiques. Conséquence : jetés à même le sol, ceux-ci migrent vers le lac une fois leur contenu vidé. Elle se justifie : « il revient aux gestionnaires du lac de mettre des poubelles tout au long de l'infrastructure pour permettre aux riverains d'y jeter leurs déchets. » De fait, la question du responsable de la gestion du 4^e lac se pose.

Qui de la Mairie, du Ministère de l'Eau ou de l'Urbanisme ou encore des Comités de Développement des Quartiers (CDQ) notamment d'Anfamé, d'Adakpamé, d'Adakpamé-Dangbuipe ou d'Akodessewa en a la gestion ?

Pour le président du CDQ Anfamé, M. Geoffroy Avoulety, la gestion est communautaire. 'L'ouvrage est dans notre quartier et il nous revient d'en prendre soin', dit-il, soulignant que la gestion devrait se faire par quatre comités de développement des quartiers directement touchés et cités plus haut avec des limites précises suivant la délimitation administrative. Cependant, depuis

son inauguration, l'ouvrage n'a pas encore été cédé à ces communautés. Aussi, c'est la mairie qui le gère directement et provisoirement avec

Une autre demande : la construction de toilettes publiques. « Le site était un dépotoir et servait de

les initiatives menées par les CDQ. La solution selon M. Avoulety est de construire des WC publics au nombre de 4 autour du lac. « Cela éviterait que les populations



Déchets visibles sur l'eau

le Ministère de l'Urbanisme. Ce que confirme l'un des présidents de CDQ : « toutes les réclamations sont adressées à la mairie de Lomé. Ce qui ne devrait pas être le cas » nous explique-t-il avec cette précision : « au moment de l'élaboration du projet, nous n'étions certes pas associés. Mais pendant les 24 mois de réalisation, nous étions dans le comité d'exécution. Nous avons suivi de bout en bout les travaux, mais nous étions restés sur notre soif, sur nos inquiétudes ». S'il se réjouit de l'ouvrage « parce que cela permettra de mettre fin aux inondations ou de les réduire, d'amener les touristes dans le quartier », il assure cependant que « beaucoup de chose restent à faire et à parfaire »

Des grincements de dents et inquiétudes des CDQ

Le site abritant le 4e lac était un ancien dépotoir public. Il était également une voie d'accès aux quartiers, notamment d'Anfamé à Akodessewa et à Zoro-Bar... Aujourd'hui, ces accès ont disparu. Comme alternative, les CDQ avaient proposé un pont sur le lac. Sans succès.

toilettes pour les riverains. Avec le 4^e lac, on les en a privé. N'eût été notre vigilance et les séances de sensibilisation, le lac aurait pu être transformé en toilettes publiques » raconte Latahoho, un jeune du quartier, très actif dans

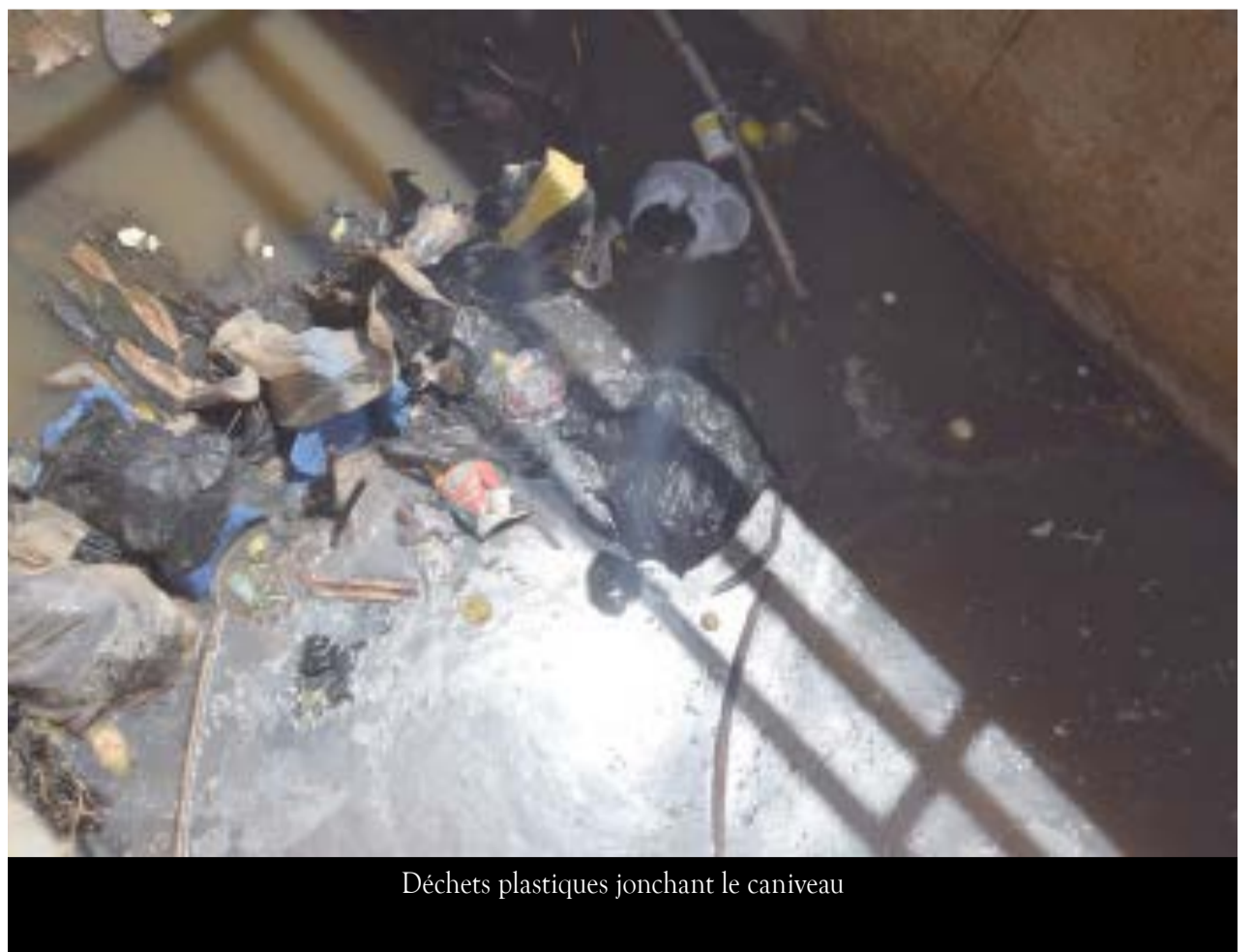
font leurs besoins autour du lac ou dans les plastiques, et de les jeter ensuite dans l'eau ; polluant ainsi l'environnement et tout le reste », indique-t-il.

Il y a également l'installation d'une clôture. Construit au cœur de

plusieurs quartiers, le lac a causé à ce jour la mort de 8 personnes par noyade. « On aurait pu éviter ces décès si une clôture avait été érigée autour du lac », se plaint une riveraine. « Il faut que la mairie pense à cela pour éviter des morts gratuites dans notre quartier », ajoute ce père de famille dont l'un des cousins a aussi trouvé la mort dans le lac.

Pour les CDQ, cette question doit trouver une réponse urgente afin d'éviter le pire dans l'avenir. « Nous voulons que cela soit vite réalisé. La clôture du lac est une urgence pour nous. Nous insisterons toujours sur ça » souligne le président du CDQ Anfamé qui mène avec ses lieutenants chaque deux semaines et le premier samedi du mois, des activités de salubrité autour du lac. « Nous menons ces activités sur notre limite, parfois au-delà. Mais dès que les gens passent, ils laissent les déchets partout et le site redevient sale. J'ai aussi des jeunes qui veillent à la propriété mais je pense que nous devons renforcer la sensibilisation parce que nous rencontrons des résistances au quotidien » regrette-t-il.

Les CDQ demandent par ailleurs l'installation de poubelles publiques tout au long du lac ainsi qu'une campagne de sensibilisation, à travers le porte-à-porte et les médias, afin que les ordures et déchets ne soient plus jetés dans le lac, aux alentours ou dans les caniveaux.



Déchets plastiques jonchant le caniveau

LICENCIEMENT:

Une épée de Damoclès sur la tête des travailleurs.

En ce 21^e siècle, la sécurité de l'emploi est devenue une chimère. Presqu'aucun emploi n'est plus garanti à vie. Tous les employés doivent vivre avec cette épée de Damoclès qu'est le licenciement, suspendue au-dessus de leur tête. Quelles sont les raisons qui conduisent au licenciement ? Comment vivent les licenciés cette situation ? Et quels sont les recours possibles que leur offre la législation ? Eclairage dans ce sujet.

Certains licenciements marquent une société et deviennent le symbole des relations sociales difficiles que peuvent entretenir les investisseurs et les dirigeants de société d'une part, et les salariés d'autre part. Au Togo, c'est le cas avec la fermeture de l'usine textile de Datcha située à 165 kms au nord de Lomé qui a mis sur le carreau plusieurs employés, ou encore la situation des ex-agents de l'hôtel de la Paix ou de la Société Nationale de Phosphate du Togo (SNPT). Au total, ce sont près de 2000 personnes qui ont été licenciées par ces 3 sociétés, qui furent des fleurons de l'économie togolaise, chacune dans son secteur.

Dans bien des cas de licenciement, surpris par la mesure, les employés doivent se résoudre à trouver un nouvel emploi, à se reclasser s'ils en ont l'opportunité. A défaut, c'est la descente aux enfers sur le plan social.

« C'était au lendemain de la fête du 13 janvier 2009. Nous sommes arrivés au service comme d'habitude. Et là, nous apprenons que nous avons été licenciés. Des agents de sécurité nous ont confié que des hommes encagoulés sont venus placarder la décision sur les murs la veille. Aucun délégué du personnel, encore moins employés n'a été informé de la mesure » se rappelle Akué ADOTE, un ex employé de la SNPT.

Tout comme lui, ce sont 614 employés dont 48 personnes de cette société qui devraient jouir de leur droit à la retraite à compter de cette année là. Quelques années plus tôt, ce sont 450 travailleurs de l'usine textile de Datcha qui avaient subi le même sort. Dans l'un et l'autre cas, ces employés sont aujourd'hui confrontés à de graves difficultés financières et devenus pour la plupart des laissés-pour-compte sociaux. C'est un véritable drame social lorsqu'on sait qu'en Afrique, « une personne qui travaille nourrit en moyenne 4 à 5 personnes ».

« 125 personnes ont déjà succombé depuis notre licenciement sans compter leurs femmes et les enfants. Autres conséquences de ces licenciements constatés dans le canton de Datcha, est la

employés se retrouvent avec rien du tout.

Procédures judiciaires et règlement



Des employés manifestant

déscolarisation des enfants, les divorces, la multiplication de la prostitution des jeunes filles avec pour conséquence le VIH/Sida, l'augmentation de la traite et du trafic des enfants vers le Bénin et le Nigeria, le délogement des familles locataires, », relate M. Nakpane KPANTE, porte-parole des ex employés de la société de textile du Togo.

Pour Me Edoh AGBAHEY, avocat au barreau de Lomé, vu de l'extérieur on ne se rend pas compte du drame que constitue le licenciement. Il tue plus qu'on ne l'imagine même si le licencié n'a pas d'enfants à sa charge.

Dès les premiers jours, la situation est durement ressentie. « La misère est totale. La désolation aussi », résume M. Adoté. Etant donné que c'est un licenciement brusque qui n'était pas préparé, ceux qui étaient sous prêts dans les banques font face à des coupes des droits légaux versés de la part des institutions bancaires ou à des poursuites au cas où ils n'arrivent pas à solder leurs prêts. Conséquence, des

Le licenciement est donc la mesure par laquelle, agissant d'une manière unilatérale, un employeur met fin au contrat de travail qui le lie à un salarié. Le législateur n'admet le licenciement du travailleur que pour trois motifs. Il s'agit de l'inaptitude professionnelle du travailleur, faute ou inconduite du travailleur et la nécessité de fonctionnement ou raison économique.

Dans tous les cas, il appartient au juge de conclure au caractère abusif ou non du licenciement. Cependant avant d'arriver au tribunal, l'une des deux parties peut saisir l'inspecteur du travail pour une tentative de règlement à l'amiable. Domicilié dans chaque circonscription administrative, l'inspecteur du travail a pour mission de tenter d'écouter toutes les parties, de les concilier ou dans le cas contraire donne son avis. Toutefois, cet avis n'est pas exécutoire ou n'a pas force de loi. Si l'inspecteur n'arrive pas à concilier les parties, elles peuvent alors continuer la procédure devant le tribunal. La saisine du

tribunal est libre et gratuite.

Généralement, c'est par une requête introduite au tribunal du travail, à la suite de laquelle l'employeur ou son contradictoire est convoqué.

doivent être les premiers visés » explique Me AGBAHEY. Tel n'est pas le cas pour la SNPT, soutient M. ADOTE qui déplore que 10 veuves qui travaillaient au sein de la société ont été licenciées alors que six couples (maris et femmes) y demeurent. « L'application des textes est un grand souci dans notre pays. Il reste un chemin qu'on n'a pas encore entamé », note l'avocat.

Pour les dossiers de licenciements considérés comme des cas sociaux, les procédures recommandent que l'affaire soit traitée avec célérité. Mais force est de constater qu'aucune des trois affaires citées plus haut n'ont abouti. Après plus de dix ans de procédure, le dossier de 600 pages des ex employés de la SNPT a disparu de la justice ; il a fallu une reconstitution. Ce qui fait dire à M. ADOTE qu'il y a des mains noires tapies dans l'ombre qui ne veulent pas voir l'évolution du dossier. Pendant ce temps, les pères de famille meurent dans le dénuement. Même des pistes de solution à l'amiable ont été explorées pour tous ces cas. Des solutions auxquelles le chef de l'Etat même sollicité, a donné son aval, mais qui n'ont pas permis à ces agents de voir le bout du tunnel.

A noter que selon les usages, si le licenciement abusif est avéré, généralement le calcul des dommages et intérêts se fait de façon suivante : si vous aviez plus de deux ans d'ancienneté dans une entreprise de plus de onze salariés, votre demande de dommages et intérêts pour licenciement sans cause réelle et sérieuse s'élèvera à la somme d'au moins six mois de salaires. Si vous aviez moins de deux ans d'ancienneté ou étiez dans une entreprise de moins de onze salariés, votre demande sera une demande de dommages et intérêts pour licenciement abusif et ce sera au juge d'en évaluer souverainement le montant en fonction du préjudice que vous avez subi du fait de ce licenciement abusif.

Pour M. ADOTE ce que les survivants de ces licenciements attendent, c'est que « chacun puisse avoir quelque chose pour reconstituer sa vie avant de partir ». Une attente qui dure depuis plusieurs années.

La première rencontre est une audience de conciliation. Le juge explique au patron les motifs de la convocation et expose les dommages et intérêts que réclame l'employé. Si l'employeur accepte de payer, l'affaire est réglée à ce niveau. Dans le cas contraire la procédure suit son cours.

Dans ce cas, toutes les parties écrivent et envoient une copie de son argumentaire au tribunal pour son adversaire, c'est ce qu'on appelle échange de conclusions ou de mémoire.

Ce n'est qu'après ces chassés croisés d'écriture que le juge donne une date pour la décision. S'il estime que le licenciement est abusif, il condamne l'employeur à payer. Le montant de cette dernière tient compte du salaire du licencié, de son ancienneté, de son âge ou encore de sa situation matrimoniale.

Même un licenciement économique a ses règles. « Les employés qui n'ont pas de charge, les célibataires, ceux qui sont engagés nouvellement

AGENTS PENITENTIAIRES :

Albert AGBEKO

Un corps sans texte ni moyens

La scène se déroule à la prison civile de Notsé le 26 août dernier. Un surveillant apporte aux détenus leur déjeuner quotidien. Las, ceux-ci se ruent sur lui et l'un d'entre eux, présumé cerveau du groupe, le poignarde à la cuisse. Ils défonceront ensuite la porte de la prison pour s'évader. Le lendemain, c'est le chef corps des agents pénitentiaires de ce lieu de détention qui sera pris à partie en plein centre-ville par une foule qui, visiblement, voulait protéger les évadés. Ces deux événements renseignent sur les conditions de travail du Corps des surveillants de l'administration pénitentiaire (CSAP).



Les agents pénitentiers posant avec leur ministre de tutelle

Dans le cadre de la modernisation de la Justice financée par l'Union européenne (UE), et dans le souci de contribuer efficacement à l'humanisation des centres de détention du Togo et au respect des Droits de l'Homme, le Corps des surveillants de l'administration pénitentiaire a été mis en place avec environ 500 agents qui ont pris fonction en 2013. Ils remplacent le défunt corps des gardiens de préfectures. Au regard de ses missions, du niveau et de la qualité de sa formation, c'est à ce corps que sont désormais dévolues la garde, la surveillance et la sécurisation des 13 prisons togolaises.

Mais depuis son institution, le CSAP est un OVNI. D'abord, et aussi curieux que cela puisse paraître, il n'est encadré par aucun texte général et encore moins de statut particulier. « Il n'y a pas de texte régissant notre corps. Depuis notre recrutement, pas d'avancement, ni d'ancienneté, ni de perspectives d'évolution de carrière », confirme un agent sous couvert d'anonymat. Malgré le caractère dangereux de leur mission, ces agents ne bénéficient pas de primes.

Face aux plaintes, le ministre Pius Agbétomey s'est engagé à envoyer un projet de loi au Conseil des ministres. Cette promesse est restée pour l'heure, lettre morte.

Ensuite, à l'absence de texte s'ajoute

le manque de moyens. Le CSAP n'en a jamais vraiment disposé pour véritablement s'installer et accomplir efficacement sa mission. En effet, les ministères de la Défense et de la Justice ont manœuvré tous les deux pour avoir ce corps sous leur responsabilité respective. Pour le premier, tout citoyen qui touche aux armes doit être sous son administration ; tandis que le second arguait que les prisons faisaient partie de son domaine d'intervention. Au final, c'est sous l'autorité du ministère de la Justice que le corps sera placé.

De fait, il souffre aujourd'hui d'un quasi-abandon et les agents travaillent dans des conditions difficiles. Ce dernier né des corps paramilitaires manque d'équipements. Le ministère de la Défense qui achète les équipements matériels et dote ensuite les différents corps, rechigne à équiper conséquemment le CSAP.

Par ailleurs, le corps manque d'effectifs. Sur les 500 personnes recrutées au début, il n'en reste qu'environ 400. Ce qui est insuffisant pour surveiller les 13 prisons togolaises.

Une mission périlleuse

« Notre mission est très périlleuse. Notre lieu de travail n'est pas sécurisé et nous ne disposons de matériels adéquats. Imaginez-vous que parfois, un seul agent escorte six prisonniers menottés deux à deux avec une arme

qui date de Matusalem. Dans ces conditions, notre vie est à chaque instant menacée » nous a confié un agent sous couvert de l'anonymat. Et d'ajouter que lors des transfèrements, notamment en cours d'assises, où sont jugés les criminels les plus dangereux, les véhicules ne sont pas blindés. Parfois, ils sont transférés en taxi. Comme nous l'ont rapporté certains agents selon lesquels, par exemple, pour des assises qui se tenaient à Kara, il leur a été demandé de transférer les détenus de Dapaong vers cette ville. Qui plus est contre une indemnité de 2500FCFA pour les 3 jours. Face à leur refus, ils ont été purement et simplement remplacés par les gendarmes qui ont reçu pour leur part, 10.000 FCFA par jour.

L'autre problème soulevé par les agents pénitentiaires est leur promiscuité avec les prisonniers avec le risque d'être contaminé par certaines pathologies. Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que ce métier ne suscite guère beaucoup de vocations. D'autant plus qu'il est mal perçu dans l'opinion, avec des accusations de rackets et de corruption, de violations des règles éthiques et de déontologie, contre lesquelles monsieur Agbétomey promet lutter. « La corruption et le racket ne sont pas particuliers aux agents pénitentiaires ; mais des fléaux qui gangrène toute l'administration, voire toute la société togolaise » se défend un agent.

OTR
OFFICE TOGOLAIS DES REÇETTES

LES PRIX BAISSENT

Les carnets de factures normalisées
avec TVA / sans TVA

~~3 000 FCFA~~ **1 500 FCFA**

La planche de vignettes

~~10 800 FCFA~~ **2 700 FCFA**

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

Non, les albinos ne sont pas des extra-terrestres

Albert AGBEKO

Etre né albinos en Afrique est un véritable drame, déclarait le musicien malien Salif Keita, le plus célèbre des albinos africains. Même si lui, il est adulé et porté au triomphe pour son talent dans le domaine musicale, tel n'est pas forcément le cas pour ses congénères. Quelle est la situation des personnes vivantes avec l'albinisme au Togo. Réponse dans ce dossier réalisé par Focus Infos.

En Afrique, malgré l'évolution des connaissances, de la science, des sociétés, les croyances et préjugés entourant l'albinisme ont la vie dure. Victimes de croyances attribuant des vertus magiques ou bénéfiques à leurs membres et à leurs organes, les albinos ont été, pendant des siècles, les victimes d'effroyables persécutions et massacres. Sur le continent, le nombre de crimes à leur encontre ne cesse de monter en flèche surtout ces dernières années.

L'Afrique est le continent où la situation des albinos est la plus désastreuse au monde. Selon l'Experte indépendante des Nations Unies, depuis 2006, plus de 600 attaques et autres agressions contre les personnes atteintes d'albinisme ont été signalées dans 28 pays de la région africaine et de nombreux autres cas ne sont pas signalés en raison de l'implication des membres de la famille et de l'absence de mécanisme de suivi. Cette situation peine à s'améliorer malgré l'existence et la mise en place progressive d'une législation et des outils généraux et spécifiques de protection des droits de ces personnes.

Sans distinction d'âge ni de sexe, chaque année, des centaines d'albinos sont assassinés, mutilés, y compris les bébés. La croyance est telle que les prix des organes et des membres de ces personnes cessent d'augmenter. C'est dans les villages que les croyances sont les plus vivaces. Le Togo qu'on croyait épargner par ces pratiques est en train de renouer. L'année dernière par exemple, un enfant albinos de deux ans a été assassiné dans la région de Dapaong. Heureusement que la mobilisation des autorités a permis de mettre la main sur une partie du réseau. L'affaire est actuellement pendante devant les tribunaux de la ville de Dapaong.

Dans certaines contrées de la partie centrale du pays, ces pratiques néfastes subsistent toujours. Lorsqu'un enfant atteint d'albinos naît dans cette partie, on tente systématiquement de mettre fin à sa vie. Il y a d'autres zones du pays où c'est la mère de l'enfant qui est mise en quarantaine, abandonnée, accusée d'avoir découché ou d'avoir attiré la malédiction sur le village. Tel est le cas qui nous a été rapporté où une mère dans la préfecture de Bassar, ne pouvant pas supporter cette pression et discriminations à son encontre est allée jeter l'enfant dans les fourmis magnans.

Caractéristiques, symptômes et traitement

Et pourtant l'albinisme est une maladie comme tout autre malgré la survivance des croyances et superstitions.

Selon Dr David IHO, médecin dermatologue, l'albinisme est une maladie rare, non transmissible, et héréditaire qui existe dans le monde entier, indépendamment de l'appartenance ethnique ou du genre. On en trouve également chez les végétaux et les animaux. L'albinisme se manifeste généralement par une absence de pigmentation à la mélanine sur les cheveux, la peau et les yeux (albinisme oculo-cutané), entraînant une vulnérabilité à l'exposition au soleil pouvant déboucher sur un cancer de la peau et sur de graves déficiences visuelles. Les deux parents doivent être porteurs du gène pour le transmettre à leurs enfants, même s'ils ne présentent eux-mêmes aucun signe de la maladie. Il existe aussi des cas des jumeaux où l'un est albinos et l'autre ne l'est pas. Cela s'explique par la présence de deux spermatozoïdes qui ont été fécondés par deux ovules différents. On a même eu à Lomé, trois cas de ces jumeaux, précise le Docteur.

L'une des caractéristiques des personnes atteintes d'albinisme est qu'elles ont un quotient intellectuel supérieur à la normale, elles sont plus intelligentes que la moyenne des hommes.

Les principaux symptômes oculaires de l'albinisme sont la photophobie (le patient supporte mal la lumière en raison du manque de mélanine dans les iris), le nystagmus (mouvements involontaires de balancement des yeux) et la réduction de l'acuité visuelle.

« Comme nous n'avons pas de mélanine, notre peau est très fragile. Le soleil nous indispose beaucoup alors que nous vivons dans un continent ensoleillé. Nos yeux ne sont pas stables et ont une hypersensibilité

à la lumière surtout du soleil qui nous indispose.

La fragilité de notre peau et des yeux au soleil est notre première difficulté et ça se répercute en termes de cancer de la peau », relate le président de l'Association Nationale des Albinos du Togo (ANAT), M. Souradji Ouro-Yondou.

Il n'existe aucun traitement pour soulager l'albinisme ou l'interrompre depuis le fœtus. Cependant, un suivi ophtalmologique et dermatologique est indispensable afin de corriger les défauts visuels qu'ils peuvent développer en plus de leur défaut génétique d'acuité visuelle et éviter l'apparition de lésions cutanées, leur peau tant très fragile vis-à-vis des ultraviolets.

Pour cela, conseille Dr IHO, les personnes atteintes d'albinisme doivent se protéger avec des chapeaux à large bord, des chemises à manches longues. Elles ne doivent pas laisser voir leur nuque, le dessus de leurs mains car se sont les régions les plus exposées au soleil.

Cependant, « il existe des crèmes de protection solaire mais celles-ci n'ont pas des actions efficaces. La crème la plus efficace est le lait à l'huile de karité mais la vraie protection est le chapeau à large bord et les lunettes de soleil pour être à l'abri des radiations solaires », souligne Dr IHO.

La prévalence de l'albinisme varie dans le monde. Les estimations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) oscillent entre 1 cas sur 5 000 et 1 cas sur 15 000 en Afrique subsaharienne. On ne dispose cependant que de peu de données relatives à la prévalence de l'albinisme par pays. Au Togo, selon les estimations, près de 1500 personnes atteintes d'albinisme vivent sur le territoire national et ce nombre est en augmentation avec la croissance démographique.

Selon une étude réalisée par l'Association nationale des albinos



du Togo (ANAT), l'albinisme se féminise. En effet, sur 120 personnes prises en compte par cette étude réalisée 51,67% sont du sexe féminin et 64,17% ont l'âge compris entre 1 et 30 ans.

« Souvent les personnes atteintes d'albinisme meurent jeunes à cause du cancer de la peau étant donné qu'ils n'ont pas la mélanine qui nous protège contre les rayons lumineux et s'ils ne se protègent pas ils seront victime du cancer de peau », explique Dr IHO.

La situation des personnes atteintes d'albinisme au togo

L'ignorance de l'albinisme et le manque de moyens de protection (crèmes et lunettes solaires, chapeaux à bords larges notamment) amènent l'écrasante majorité de ces personnes à être permanemment exposées au soleil sans aucune mesure de protection. Environ 92% de personnes atteintes d'albinisme ayant plus de 10 ans et la quasi-totalité des parents ayant en charge les enfants atteints d'albinisme ne connaissent pas la vulnérabilité de l'albinisme au soleil. Plus de 62% de ces personnes reçues en consultation dermatologique présentent des dermatoses. Les différentes affections rencontrées vont de la rougeur sur la peau aux tumeurs cancéreuses en passant par les tâches, les plaies et les rides. Seuls 37.5% ont une peau saine, selon l'étude.

« Au Togo, on note beaucoup de cas de cancer de peau chez les personnes atteintes d'albinisme. Pas plus qu'un

mois un enfant a été opéré du cancer de la peau ainsi qu'une autre personne membre de notre association », nous relate le président de l'ANAT M. Souradji pour qui, le plus souvent ces personnes arrivent dans des contextes complexes et avancés. Et de poursuivre : « vous arrivez dans une zone, vous rencontrez des enfants qui ont déjà épuisé leur potentielle d'exposition au soleil parce qu'ils n'ont pas eu l'information que le soleil cause le cancer de la peau ».

Les personnes atteintes d'albinisme sont victimes surtout de stigmatisation et de discrimination tant dans la société que dans leurs propres familles. 100% de ces personnes de 18 ans et plus interrogées par l'enquête citée plus haut, ont déclaré avoir subi au moins une fois un traitement discriminatoire ou stigmatisant dans leur vie. Ces traitements vont des préjugés et sobriquets stigmatisant aux assassinats en passant par des maltraitements physiques, des abandons et isolements de la part des parents.

« Durant tout mon cursus scolaire, dans toutes les classes, j'ai droit à un sobriquet. Je suis tellement habitué que cela ne me gênait plus. Mais un jour j'ai été traité par une dame d'une façon qui me marque à vie. Je voulais acheter chez cette dame et j'ai remarqué qu'elle faisait comme si elle devrait me vendre ou non. Finalement quand elle l'a fait au lieu de prendre l'argent par la main comme elle le faisait à tout le monde elle m'a demandé de déposer l'argent avec dédain. Sur ce je ne pouvais plus contenir ma colère et je lui ai dit madame « je suis un albinos mais je ne suis pas un extra-terrestre », témoigne Mensa, une personne atteinte d'albinisme.

Pour le président de l'ANAT, l'origine principale de ces préjugés est la méconnaissance de l'albinisme. Des gens ne comprennent pas pourquoi deux parents noirs donnent naissance à un « enfant blanc » puisqu'ils n'ont pas connaissance de ce que la science donne comme explication, ils vont dans l'irrationnel.

L'action de l'ANAT en faveur des personnes atteintes d'albinisme au Togo

Face à leur situation préoccupante, ces personnes atteintes d'albinisme au Togo regroupées au sein de l'ANAT entreprennent des actions.

Il s'agit des campagnes de sensibilisation pour lutter contre la discrimination et prévenir les maladies cutanées et oculaires de ces personnes ;

La création au Togo d'une unité de production de pommade de protection solaire ;

La mobilisation et la distribution gratuite des kits de protection solaire (crèmes, pommade et lunettes solaires, chapeaux à bords larges et chemises manches longues);

Les campagnes de consultations dermatologiques foraines gratuites ;

Le plaidoyer pour la promotion et la protection des droits de ces personnes.

Somme toute, les personnes vivant avec l'albinisme sont des personnes normales tout comme nous. Certes, elles sont vulnérables raison pour laquelle elles doivent mériter une attention particulière.

Lancement de la semaine de la diplomatie climatique

L'Union européenne, en partenariat avec les ambassades de France et d'Allemagne en poste au Togo organise du 24 au 30 Septembre à Lomé, « une semaine de la diplomatie climatique ». Le lancement de cette semaine a eu lieu ce lundi après midi au siège de la délégation de l'UE au Togo en présence de Christophe Sander et Marc Vizy respectivement ambassadeur de l'Allemagne et de France au Togo, et de Bruno Hanses, Ministre conseiller de la délégation de l'UE au Togo.

Dans son adresse à l'assistance, M. Hanses, a tout d'abord, au nom de la cheffe de la délégation de l'UE au Togo, salué l'engagement de la France et de l'Allemagne en faveur d'action climatique internationale. Il a rappelé que le rôle que ces deux pays joue en faveur de la préservation du climat.

« Le changement climatique est une réalité qui nous concerne tous », a indiqué M. HANSES arguant qu'il ne sert à rien de se voiler la face. A cet effet, il a appelé à des actions concertées pour d'une part, limiter l'augmentation des températures, maintenir la température en deçà de 2°C et d'autre part, s'adapter au changement climatique en anticipant sur les problèmes à venir.

L'UE encourage et soutient les initiatives dans les pays vulnérables les plus touchés par les conséquences du changement climatique. Ainsi, au Togo son action de coopération est très importante dans ce secteur. Par exemple, elle est fortement engagée dans l'assainissement urbain. L'aménagement du 4ème lac à Lomé



Les diplomates européens

qui permet de réduire les effets des

inondations liées aux variations climatiques en est un exemple

partant.

Dans ce même cadre, l'année dernière, la délégation a lancé le

Programme d'Appui à la lutte contre le Changement Climatique au Togo - PALCC. Ce programme est doté

d'un financement total de plus de 6,5 milliards de FCFA. L'objectif est d'appuyer le Togo dans la mise en œuvre d'une réponse nationale aux défis posés par le changement climatique.

Autre engagement de l'UE en faveur du climat est la signature dans la matinée de cette journée du 24 septembre de 6 contrats de subvention d'une valeur de plus de 3,6 milliards de FCFA. Ces subventions soutiendront des actions de gestion durable des forêts et des terres ainsi que l'efficacité énergétique.

De son côté le diplomate français a réaffirmé la nécessité des réponses multilatérales qui ne pourront se construire sans les pays africains. « Si la France sait qu'elle pourra compter sur le Togo dans la lutte contre le dérèglement climatique, nous nous conseillons également aux Togolais de mener cette bataille sur leur territoire », a indiqué Marc Vizy.

Au programme de cette semaine des émissions radios, des projections de films, des conférences débats, et surtout le point culminant de la semaine, à savoir le «ECO-jogging» sur le beach, est prévu sur samedi matin.

Votre Chariot c'est chez CFAO MOTORS



TOYOTA
EQUIPEMENT INDUSTRIEL

Bd Eyadema - BP 332 Lomé
Tél: 22 23 31 00 - cfaotogo@cfao.com

cfao
MOTORS

INTERVIEW: ANITA AFATCHAO, CINEASTE

« Le cinéma togolais évolue et se positionne à l'international »

Anita AFATCHAO est l'une des rares femmes togolaises à s'aventurer et à s'illustrer dans le 7ème art. Passionnée du journalisme, Anita est réalisatrice de films. Elle a fait ses premiers pas dans le cinéma en fin d'année 2015 et s'impose progressivement par son abnégation et par son dynamisme. En juillet 2017, dans son film documentaire « Or ...dur », la togolaise abordait la thématique du recyclage en mettant en lumière la transformation des déchets en de nouveaux objets utiles. Le film de 13 minutes va valoir à la jeune réalisatrice le trophée « Clap IVOIRE 2018 Grand prix KODJO Ebouclé » à Abidjan. A son retour, elle s'est confiée à Focus Infos et parle de sa passion, de ses réussites et de ses projets d'avenir. Lecture ...

Focus Infos : Qui est Anita AFATCHAO ? Pouvez-vous vous présenter à nos lecteurs ?

Anita AFATCHAO : Je suis Anita AFATCHAO, assistante de production chez les Films du Siècle à Lomé, réalisatrice et bloggeuse cinéma. Je suis aussi animatrice dans une radio professionnelle de la place. Je suis par ailleurs depuis 2016, chargée de communication du festival de films Emergence.

FI: Parlez-nous de votre parcours de réalisatrice

AA : Je suis arrivée au cinéma en décembre 2015 par le biais d'une formation en prise de son au cinéma dans le cadre du festival Emergence initié par Joël TCHEDRE. A la suite, j'ai fait un stage en montage et réalisation au sein de sa structure où je suis devenue quelques temps plus tard, assistante de production. J'ai travaillé comme directrice de productions sur plusieurs films de la boîte dont PACTE qui était au FESPACO en février 2017. J'ai signé ma toute première réalisation avec le titre « L'Or...dure » en juillet 2017. Je suis depuis plus d'un an déjà sur un autre projet de film documentaire.

FI : « Une femme cinéaste, comment émergez-vous dans un secteur aussi dominé par les hommes et dans un contexte où le cinéma a encore du chemin à faire pour son plein essor ?

AA : Ce n'est pas facile de dire



aux gens qu'on rencontre que le cinéma est notre métier. Beaucoup te demandent après la présentation «c'est quoi ton vrai métier !?» C'est un peu écœurant mais on comprend aussi. Le cinéma togolais évolue et se positionne à l'international. Il faut maintenant qu'on arrive à produire en masse pour convaincre la population togolaise. Pour ce qui est d'être une femme dans un milieu dominé par les hommes, je ne me sens ni en marge ni lésée.

On fait le même boulot et j'ai l'appréciation de mes collaborateurs. Je n'ai jamais senti de stigmatisation à cause de mon genre et puis j'ai la chance

d'avoir grandi entouré d'une demi-dizaine de frères ; je suis habituée. On émerge grâce au talent qu'on possède et au travail d'équipe qui se fait autour de chaque œuvre.

FI : Vous avez produit un film « Or dure » qui vous a valu le trophée Clap IVOIRE Grand prix KODJO Ebouclé à Abidjan, parlez-nous de votre production

AA : La production est signée par LES FILMS DU SIÈCLE de Joël TCHEDRE. « L'Or...dure » est un film documentaire de 13 minutes qui aborde la thématique du recyclage en mettant en lumière la transformation des déchets en de nouveaux objets utiles comme

des accessoires de mode, des imprimantes 3D etc.

FI: Que vous apporte aujourd'hui personnellement ce trophée et au cinéma togolais

AA: Ce trophée m'apporte un encouragement et une invitation à aller de l'avant. C'est la consécration du travail qui a été fait par mon équipe et moi. Au-delà de cela, c'est une pression supplémentaire à élever le niveau pour les films à venir parce qu'il faut monter et non descendre. Grâce à ce prix, je peux aujourd'hui affirmer que je suis réalisatrice et que j'ai un palmarès fourni

FI : Malgré votre amour pour le cinéma, vous ne vous détachez pas d'une vos passions qui reste le journalisme. Vous avez initié « cinémania » pour booster le cinéma togolais.

AA : Cinémania est une plateforme destinée à la promotion du cinéma togolais et de ses acteurs. Il est destiné à mettre en lumière chacune des personnes qui contribuent d'une façon d'une autre au cinéma togolais et au-delà de cela, un espace pour le togolais lambda d'en savoir plus sur notre monde. L'occasion est ici de saluer Martial FOLLY-KOUEVI, mon associé avec qui on a eu cette idée d'offrir Cinémania comme une vitrine du cinéma du Togo

FI : Quel regard portez-vous aujourd'hui sur le cinéma

togolais ?

AA : Le cinéma togolais a le vent en poupe. Nous avons des noms qui ont des résonances à l'étranger, des films qui font des grands festivals à l'international ici en Afrique et à l'extérieur, nos programmes sur des grandes chaînes de télévisions etc.

C'est-à-dire qu'il y a un gros travail qui se fait et surtout un travail de qualité malgré le peu ou l'inexistence même de moyens. Donc félicitations à nous et appel est lancé aux bailleurs.

FI : Quels sont tes projets à court et long terme ?

AA : Mon projet à court terme est de continuer l'écriture de mon autre film et de faire un travail de fou sur Cinémania pour que plus de monde connaisse l'existence du cinéma Togolais. A long terme, je compte faire mon film, participer à des festivals, faire de Cinémania un passage obligé pour les actualités et toutes les infos utiles du cinéma du Togo

FI : Votre mot de fin

AA : Mon mot de la fin va à l'endroit des bailleurs, du gouvernement, des commerçants, des médias etc. Que ceux qui ont des fonds, investissent. Parce que le train prend une autre allure et il faut qu'on se lance dans la production de masse, que les journalistes se spécialisent dans les questions de cinéma pour nous donner plus de visibilité.

Je vous invite en novembre au festival Emergence pour découvrir encore de beaux films africains et surtout togolais.

Je vous remercie.

Aux urnes, Togolaises, Togolais !

(Suite de la page 5)

Le pays est à la fin d'une législature. Au-delà de tous les discours empreints de pessimisme que les uns et les autres distillent sur les réseaux sociaux et dans les débats radiophoniques, le renouvellement des représentants du peuple au parlement est un facteur clé qui participera de l'épuration radicale de la crise politique en cours. Que l'on se souvienne qu'après la deuxième guerre mondiale, c'est à la faveur de l'avènement à la tête des USA et de l'URSS de J.-F. Kennedy

et de Nikita Khrouchtchev, que s'est installée la grande détente internationale de 1962 à 1979.

Nourrir l'espoir.

L'homme est un facteur important dans tous les processus politiques. Si les réformes sont faites, les locales faites et que les hommes restent les mêmes, le peuple togolais peut être certain que les changements positifs au sein de l'équilibre social et politique du

pays ne seront que marginaux. En effet, les grands sentiments d'avant les élections et les stigmatisations dommageables qui en ont résulté seront transposés dans les débats nouveaux que connaîtra le pays. La triste mémoire de la crise de 2017-2018 demeurera et la conduite des affaires nationales ne pourra qu'en pâtir. En outre, le peuple togolais doit se rappeler que si toutes les tentatives réformatrices de la Loi fondamentale entre 2007 et 2018

ont échoué, c'est surtout dû à la permanence des mêmes hommes politiques dont les incohérences et l'incapacité à dépassionner le débat parlementaire ont contribué à la cristallisation des positions et à une stagnation de la situation du pays.

Il est alors grand temps que ces hommes passent par la chrysalide de la volonté du peuple qui, seul, détient la souveraineté et peut l'exercer suivant les dispositions prévues par la Loi.

Une occasion historique est donc donnée au peuple togolais de retirer ou de confirmer sans complaisance aucune son mandat à ses représentants. Dans cette course pour une meilleure justice sociale et démocratique, nul ne devrait se permettre de jouer aux absents au risque de se voir imposer irrémédiablement et sans recours possible la volonté générale et particulière d'autres concitoyens. Changeons alors notre ADN politique, ici et maintenant...

Prêt scolaire

0%

Sur 12 mois*



*Offre soumise à conditions

011



Nous finançons l'éducation de nos
futurs leaders

La Banque Autrement
www.corisbank.tg

